
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlements d'urbanisme

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité d'Ogden a adopté lors d'une séance tenue le 15 décembre 2025 les règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement de zonage 2025-05
- Règlement de lotissement 2025-06
- Règlement de construction 2025-07
- Règlement de conditions d'émission des permis de construction 2025-08
- Règlement de permis et certificats 2025-09

Ces règlements ont fait l'objet des certificats de conformité de la part de la MRC de Memphrémagog **le 19 février 2026**. Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le règlement de zonage no 2025-05 a quant à lui fait l'objet de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter également le 19 février 2026 et que ledit règlement est réputé approuvé par ces personnes.

Les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité, ainsi qu'à l'hôtel de ville située au 70 chemin Ogden à Ogden, J0B 3E3.

Donné à Ogden, ce 12 mars 2026.

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Vickie Comeau, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ogden, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la municipalité ainsi que sur le site internet municipal le 12 mars 2026, entre 8 h et 20 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de mars 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE